REPUBLIQUE FRANCAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP Conseillers municipaux ayant donné pouvoir: Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN Conseillers Municipaux absents: Régis POSTIAUX

Délibération N° 112/22 -

OBJET: MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 83/22 - REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE LA ZA LA ROQUE 1 - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION PARTIELS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur: Monsieur VANDENBOSSCHE

Informe l'assemblée que, dans le cadre de la réhabilitation des zones d'activités, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en concertation avec la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et le Département des Bouches-du-Rhône, a décidé de requalifier les voiries internes de la zone d'activités de LA ROQUE 1. Une délibération (n°83/22 en date du 19 mai 2022) avait acté le transfert de maîtrise d'ouvrage. Or, des modifications, marginales, sont à apporter à ce projet de convention. Il faut ainsi notamment modifier la longueur du linéaire (150 au lieu de 200), acter le fait que l'opération se situe dans le périmètre d'agglomération et modifier le signataire pour le département.

Partant, l'adjoint dépose sur le bureau le projet de convention amendé,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de l'adjoint délégué et après en avoir largement délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental modifié, établie entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence – Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

REÇU EN PREFECTURE le 17/10/2022 1 Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le..... Et de la publication ou notification le



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO